

Veille estivale

Formulaire d'inscription

sur le registre nominatif communal

Année 2023

Prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles (*)

Rubrique - 1

Les réponses à cette rubrique permettant l'identification sont obligatoires.

Je soussigné(e)

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le : À :

Adresse :

Téléphone(s) :

Mail :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter :

Seulement en cas de crise (canicule, grand froid, crise sanitaire...)

Tout au long de la veille estivale : 1 fois par semaine

2 fois par semaine

Autre (à préciser) :

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Rubrique - 2

Je déclare bénéficiaire ⁽²⁾

D'un service d'aide à domicile
Intitulé du service :
Adresse/téléphone :

D'un service de soins infirmiers à domicile
Intitulé du service :
Adresse/téléphone :

D'un autre service
Intitulé du service :
Adresse/téléphone :

D'un système de télé-assistance

D'aucun service

⁽²⁾ Cocher la case correspondant à votre situation

Rubrique - 3

Personne(s) de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

Noms / Prénoms : Lien :

Adresse / Téléphone :

Noms / Prénoms : Lien :

Adresse / Téléphone :

Noms / Prénoms : Lien :

Adresse / Téléphone :

Nom et coordonnées du médecin traitant :

Rubrique - 4

Je serai absent(e) de mon domicile :

du au

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à le

Signature

DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1 - Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence.

3- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Madame/Monsieur le Maire.

CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À :

Mairie de Courdimanche
Centre Communal d'Action Sociale
BP 68376
95805 Cergy Pontoise Cedex

[Inscription sur le registre de veille aux personnes vulnérables.](#)

Renseignements :
Té. 01 30 27 30 90